

Emploi à domicile : faire se rencontrer offre et demande

Chaville – Hauts-de-Seine (19 086 habitants). La mairie accompagne les personnes âgées dans leur recherche d'une aide à domicile.

« Il s'agit d'un concept innovant qui est une première en France et qui donne des résultats très encourageants. » Adjointe au maire de Chaville, Armelle Tilly se montre laudative à l'égard du relais d'information sur l'emploi à domicile ouvert à la mairie depuis février dernier. « Cette structure communale permet non seulement de favoriser l'emploi de proximité, mais aussi l'emploi féminin. Elle permet également de favoriser la solidarité au niveau local. Globalement, ce service répond aux besoins d'une population caractérisée aujourd'hui par son vieillissement et par un taux de chômage élevé. »



© Mairie de Chaville

C'est en octobre dernier qu'une convention a été signée pour trois ans entre Chaville et la FEPEM (voir encadré ci-dessous) donnant naissance à ce relais d'information. Il s'adresse aux habitants de la commune âgés de plus de soixante ans ou handicapés souhaitant employer une personne à domicile, ainsi qu'aux personnes recherchant un emploi dans le secteur des services à la personne. Ouvert à la mairie de Chaville deux après-

midi par semaine, il est géré par un agent de la ville formé par la FEPEM, et permet de mettre en relation physique l'offre et la demande de travail entre particuliers. « Nous avons ainsi mis en place un mécanisme dynamique de création et de croissance du nombre d'emplois dans la commune », explique Armelle Tilly. Les chiffres, en effet, sont encourageants : en six mois de fonctionnement de ce relais, 121 contacts ont été établis, 44 par-

La permanence accueille personnes âgées ou handicapées et demandeurs d'emplois.

ticuliers employeurs ont été rencontrés et 40 demandes d'emploi satisfaites.

À la mairie de Chaville, ce relais d'information est rattaché au « pôle seniors » (qui inclut par ailleurs les services de « soins » et d'« accompagnement »). Son animatrice analyse les besoins des personnes âgées et handicapées auxquelles elle propose une liste d'intervenants rencontrés auparavant et qui doivent satisfaire à des exigences professionnelles. « Notre but est d'offrir aux uns un accompagnement dans les démarches administratives, souvent rébarbatives et que nous facilitons, et aux autres un emploi durable », souligne Armelle Tilly qui insiste aussi sur le fait que ce lieu de rencontres donne « une plus grande visibilité aux particuliers employeurs et à tous ceux qui recherchent du travail ».

Médecins et kinés

Reste que ce relais d'information doit être connu du plus grand nombre. « Pour ce faire, nous avons recours à la presse locale et sensibilisons tous les médecins, kinésithérapeutes et aides-soignantes de la ville, explique Armelle Tilly. Mais il est vrai que de gros efforts de communication sont nécessaires pour maximiser son fonctionnement et son efficacité. »

Quant aux conseils à donner aux autres communes, Armelle Tilly estime que « devant le défi que représentent le vieillissement de la population, la volonté des personnes âgées de rester chez elle et l'explosion des besoins que ces deux facteurs induisent, il est indispensable pour les collectivités de se lancer dans ce type d'expérience ». Qui plus est, le coût de cette dernière est limité puisqu'il s'élève à 12 000 euros la première année, 8 000 la seconde et 5 000 la troisième (plus le salarié à charge). Mais l'adjointe au maire va plus loin : « Avec ce nouveau service offert à des segments de population dans le besoin, la mairie joue pleinement son rôle, et de ce point de vue aussi le bilan de ce relais d'information est très positif. » Dans trois ans donc, à la fin de cette première convention, « nous allons bien évidemment continuer à faire profiter la commune des bénéfices de cette expérience en la renouvelant ».

Christiane FACOMPRESZ

Une fédération pour structurer et professionnaliser l'emploi entre particuliers

La Fédération des particuliers employeurs de France est le porte-parole des 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile 1,7 million de salariés. Elle contribue au développement de l'emploi entre particuliers (garde d'enfants, accompagnement des per-

sonnes âgées au domicile, assistance aux handicapés) en apportant conseils, services administratifs et juridiques. Elle offre aux collectivités à la fois la formation et l'outillage des personnes en charge de l'information des employeurs et employés. Tél. 0825 07 64 64.